

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE SAINT BONNET LE CHATEAU

Séance du 4 octobre 2016

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 33

Nombre de membres présents : 31

Date de la convocation : 29/09/2016

Objet de la délibération : Versement du solde de la subvention à Regard et Mouvements pour l'opération Athra et Cie « Les yeux ouverts »

L'an deux mille seize et le quatre octobre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Saint Bonnet-le-Château, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des fêtes d'Apinac, sous la présidence de Monsieur Iwan MAYET.

Présents : Iwan Mayet, Annie Grégoire, Sébastien Teyssier, Marie Meley, Michel Romeyer, Serge Vray, Jean Luc Pourtier, Christian Barjon, Colette Ferrand, Jean Philippe Montagne, Serge Granjon, Alain Marquet, Alain Limousin, Cédric Bonhomme, Jean Claude Civard, Robert Decourtye, Yves Favier, Jean Marc Sardat, Roger Violante, Philippe Romier, Nicole Girodon, Pierre Thiollière, Evelyne Chouvier, Pierre Berlier, Bernard Bonnet, Gilbert Soulier, Jean Louis Jayol, Annie Mallard, Hervé Béal, Josette Folleat, Gabriel Aubert.

Excusé ayant donné procuration

Jacques Blanchard excusé a donné procuration à Jean Marc Sardat

Bernard Fournier excusé a donné procuration à Gilbert Soulier

Excusés ou absents :

Bernadette El Asri, Jean Pierre Dubost, Marie George Bouhe, Anne Marie Kmiecik

Secrétaire de séance : Marie Meley

Pour	Contre	Abstentions
33	0	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200846-20161004-2016106-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/10/2016

M. le président rappelle que le 15 décembre 2014, la communauté de communes et le sous-préfet de Montbrison ont engagé le Pays de St Bonnet le Château et l'Etat, dans un nouveau partenariat, visant à démocratiser l'accès à l'éducation artistique et culturelle, en cosignant une convention de développement des pratiques artistiques et culturelles - tout au long de la vie.

Dans le cadre de ce contrat, parmi les projets fléchés en 2016 et pour lesquelles la communauté de communes s'est engagée, il y a un projet porté par Regards & Mouvements et la compagnie Athra théâtre « Les Yeux ouverts ». Ce dernier s'est déroulé en mai et juin 2016. Il comprenait des rencontres artistiques, conférences et ateliers-théâtre gratuits qui ont donné lieu à une représentation publique le 11 juin 2016 à St Hilaire Cusson la Vamiltte. Cette représentation a été un succès car elle était complète.

Le bilan financier est très proche du prévisionnel. Il est le suivant :

Le budget réalisé (HT) :

DEPENSES		RESSOURCES	
Prestation artistique Cie Athra	7 500€	Convention DRAC / Communauté de communes	11 000€
Déplacements	1 645€	Région Auvergne / Rhône-Alpes	4 000€
Frais techniques	336€	Billetterie	330€
Frais d'hébergement et restauration	1 693€	Bar	177€
Communication	106€		
Droits d'auteur	200€		
Frais généraux affectés *	4 027€		
TOTAL	15 507€	TOTAL	15 507€

* Salaires correspondants à la coordination, l'administration, la communication, la médiation en amont, mais aussi la cuisine, l'accueil des artistes, le montage/démontage technique.

Pour que l'association Regards & Mouvements puisse assumer les factures de mise en place des ateliers... La communauté de communes a versé un premier acompte, de 5 500 € en mai dernier. Aujourd'hui, M. le président propose à l'organe délibérant de verser le solde de la

subvention prévue, soit 5 500 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200846-20161004-2016106-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/10/2016

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- Décide de verser à l'Association *Regards & Mouvements – Hostellerie de Pontempeyrat*, le solde de la subvention prévue soit 5 500 €, afin de contribuer au financement du projet « Les Yeux ouverts ».


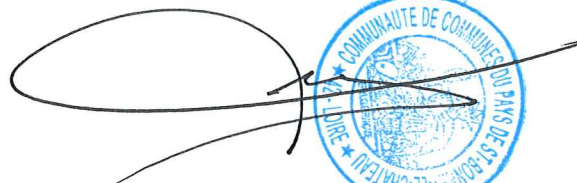
Copie conforme.

Ont signé au registre tous les membres présents.

A Apinac

Le 4 octobre 2016

Le Président



Iwan MAYET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200846-20161004-2016106-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/10/2016



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200846-20161004-2016106-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/10/2016